



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 16 juillet 2020 à 16 h 00

-----

AUJOURD'HUI seize juillet deux mille vingt

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 10 juillet 2020, s'est réuni dans les Salons de l'Hôtel de Ville.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

**Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance**

**Présent(e)s : Olivier BIANCHI, Christine DULAC ROUGERIE, Nicolas BONNET, Marion CANALES, Cyril CINEUX, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Rémi CHABRILLAT, Nicaise JOSEPH, Jean-Christophe CERVANTES, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Odile VIGNAL, Christophe BERTUCAT, Magali GALLAIS, Jérôme AUSLENDER, Anne-Laure STANISLAS, Didier MULLER, Sondès EL HAFIDHI, Charles-André DUBREUIL, Sylviane TARDIEU, Dominique ADENOT, Anna AUBOIS, Marion BARRAUD, Laetitia BEN SADOK, Valérie BERNARD, Fatima BISMIR, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Estelle BRUANT, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Alparslan COSKUN, Samir EL BAKKALI, Eric FAIDY, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Diego LANDIVAR, Cécile LAPORTE, Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL, Marianne MAXIMI, Pierre MIQUEL, Lucie MIZOULE, Lucas PEYRE, Frédéric PILAUD, Catherine PINET-TALLON, Stanislas RENIÉ, Pierre SABATIER, Vincent SOULIGNAC, Yannick VIGIGNOL, Thomas WEIBEL**

**Excusé(e)s ayant donné pouvoir : Géraldine BASTIEN à Jean-Pierre BRENAS, Alexis BLONDEAU à Eric FAIDY**

**Excusé(e)s :**

**Absent(e)s :**

**Secrétaire : Wendy LAFAYE**

-----

*Madame Sondès EL HAFIDHI arrive avant le vote de la question n°3.*

*Monsieur le Maire sort pour l'examen, les débats et le vote du Compte Administratif (question n°17).*

*Madame Christine DULAC ROUGERIE, Première Adjointe, préside la séance pour la question n°17.*

*Monsieur le Maire reprend la présidence de la séance après le vote de la question n°17.*

*Monsieur Samir EL BAKKALI quitte la séance avant le vote de la question n°28 et donne pouvoir à Madame Magali GALLAIS.*

*Madame Estelle BRUANT arrive avant le vote de la question n°32.*

-----  
**Rapport N° 18**  
**AFFECTATION DES RESULTATS 2019**  
-----

L'examen du compte administratif 2019 a permis d'arrêter les comptes de l'exercice et de déterminer :

- le résultat de la section de fonctionnement ;
- le solde d'exécution de la section d'investissement ;
- les restes à réaliser en recettes et en dépenses à reporter au budget supplémentaire de l'exercice suivant.

L'affectation du résultat de fonctionnement en section d'investissement, en totalité ou en partie, correspond à la réalisation effective de l'autofinancement qui avait été prévu dans les documents budgétaires de l'année 2019 (budget primitif, budget supplémentaire et décision modificative n° 2). La réglementation budgétaire et comptable applicable aux collectivités territoriales prévoit en effet, lors de l'établissement du budget, un dispositif d'autofinancement pour financer une partie, plus ou moins importante, des dépenses de la section d'investissement. Cet autofinancement se compose :

- d'une part, des dotations aux amortissements et autres opérations d'ordre ;
- d'autre part, d'un complément appelé « virement à la section d'investissement ».

Cependant, si les crédits votés pour les dotations aux amortissements et les autres opérations d'ordre sont suivis d'une exécution comptable, le virement de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement ne fait l'objet d'aucune exécution.

C'est ainsi que la section d'investissement fait apparaître, dans la majorité des cas, au niveau du compte administratif, un besoin de financement qui doit normalement être couvert par l'excédent dégagé en section de fonctionnement au terme de l'exercice.

Les résultats du compte administratif 2019 du budget principal et des cinq budgets annexes sont :

## DETAIL DU RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE ET AFFECTATION

<b>RESULTAT BRUT</b>								
SECTION D'INVESTISSEMENT (a)	-11 236 776,95	36 183,71	3 532,35		-272 617,07	-506 800,21	-125 957,65	
SECTION DE FONCTIONNEMENT (b)	13 540 728,00	0,00	0,00		279 369,56	533 225,32	333 818,60	
<b>RESULTAT BRUT GLOBAL (c = a+b)</b>	<b>4 283 771,13</b>	<b>36 183,71</b>	<b>3 532,35</b>		<b>6 752,49</b>	<b>26 425,11</b>	<b>209 860,95</b>	
<b>RESTES A REALISER</b>								
DEPENSES (d)	13 623 762,70	0,00	0,00		106 752,49	376 425,11	117 888,10	
RECETTES (e)	13 882 076,00	0,00	0,00		100 000,00	350 000,00	0,00	
<b>BESOIN DE FINANCEMENT (f=d-e)</b>	<b>-1 741 686,70</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>-6 752,49</b>	<b>-26 425,11</b>	<b>-117 888,10</b>	
ou								
<b>EXCEDENT DE FINANCEMENT (g=e-d)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
<b>RESULTAT NET</b>								
SECTION D'INVESTISSEMENT (h = a+f ou a-g)	-12 998 645,57	36 183,71	3 532,35		-279 369,56	-533 225,32	-243 845,75	
SECTION DE FONCTIONNEMENT (i = b)	13 540 728,00	0,00	0,00		279 369,56	533 225,32	333 818,60	
<b>TOTAL (j = h+i)</b>	<b>2 542 084,43</b>	<b>36 183,71</b>	<b>3 532,35</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>91 972,85</b>	
<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER</b>	<b>13 540 728,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>279 369,56</b>	<b>533 225,32</b>	<b>333 818,60</b>	
(k = j positif)								
REPRISE DU RESULTAT D'INVESTISSEMENT (l = a négatif) - Compte D001	11 236 956,87	0,00	0,00		272 617,07	506 800,21	125 957,65	
<b>COUVERTURE DU DEFICIT D'INVESTISSEMENT (m = l+k) ou (m = l+k) - Compte R1066</b>	<b>12 998 645,57</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>279 369,56</b>	<b>533 225,32</b>	<b>243 845,75</b>	
<b>DEFICIT D'INVESTISSEMENT NON COUVERT (n = h négatif - m)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
REPRISE DE L'EXCEDENT D'INVESTISSEMENT (o = j positif) - Compte R001	0,00	36 183,71	3 532,35		0,00	0,00	0,00	
<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT RESTANT POUR FINANCER DES OPERATIONS NOUVELLES (p = l+n)</b> - Compte R002	<b>2 542 084,43</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>91 972,85</b>	
<b>REPRISE DU DEFICIT DE FONCTIONNEMENT (q = b négatif) - Compte D002</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	

Il vous est proposé de :

- couvrir le besoin de financement de la section d'investissement pour le montant figurant à la ligne (m) du tableau ci-dessus par une inscription en réserves au compte 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé) pour chacun des budgets concernés ;
- reprendre au compte 001, en dépenses, le déficit d'investissement figurant à la ligne (l) au budget supplémentaire 2020 ;
- reporter au compte 002, en recettes, le montant résiduel de l'excédent de fonctionnement figurant à la ligne (p) après couverture éventuelle du besoin en financement de la section d'investissement, pour financer les opérations nouvelles du budget supplémentaire 2020 ;
- reporter au compte 001, en recettes, le montant de l'excédent d'investissement figurant à la ligne (o), pour financer les opérations nouvelles du budget supplémentaire 2020.

### DELIBERATION

Après en avoir délibéré, les propositions mises aux voix sont adoptées à l'unanimité.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le **28 JUIL. 2020**

Pour Le Maire, et par délégation,  
L'Adjointe aux Finances,



Marion CANALÈS